

# DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE



## NOTE IMPORTANTE :

- > Les parents ou tuteurs renseignent la demande et la remettent au directeur de l'école de secteur.
- > Le directeur de l'école de secteur transmet la demande au Maire de la commune de résidence pour AVIS
- > Le Maire de la commune de résidence transmet la demande au Maire de la commune d'accueil pour DÉCISION
- > **Le Maire de la commune d'accueil notifie sa décision à la famille**

Mr, Mme : ..... N° Téléphone : .....  
agissant en qualité de père, mère, tuteur (*rayez la mention inutile*)

Domicilié(e) : .....

Nom et prénom de l'élève : .....

Né(e) le : ..... à : .....  Garçon  Fille (*cocher la case correspondante*)

Domicile (*au moment de la rentrée scolaire*) : .....

École fréquentée actuellement : ..... Classe suivie : .....

École dans laquelle devrait être scolarisé l'enfant : .....

La famille sollicite une dérogation pour admission de l'enfant dans l'école ci-après : .....

**Préciser le motif et joindre toutes pièces justificatives nécessaires** (*certificat médical, attestation de domicile, etc*)

.....  
.....  
.....  
.....

A : ..... le : .....  
Signature des parents ou du tuteur :

**Avis éventuel du directeur de l'école de secteur** (*avec date, signature et cachet de l'école*) : .....

**Avis du Maire de la commune de résidence** (*avec date, signature et cachet de la Mairie*) : .....

**Décision du Maire de la commune d'accueil** (*avec date, signature et cachet de la Mairie*) : .....

**N.B** : la dérogation de secteur, si elle est accordée, l'est toujours sous réserve de places disponibles dans l'école demandée.

Les décisions d'orientation ne relèvent pas d'un acte usuel de l'autorité parentale ; elles nécessitent l'accord des deux représentants légaux.

Dans le cadre de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, le signataire atteste sur l'honneur agir d'un commun accord avec le second représentant légal.